

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIBAUTE**  
**DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

Le jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

**Etaient présents**

Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, VALETTE Patrick, ESTRADE Philippe, POUYTES Romaric

**Absent**

FERNANDEZ Alain

**Ordre du jour**

- SYADEN - Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables
- BUDGET M57 - Décision Modificative 1/2023
- Acquisition jeux gonflables
- Tarification et bail location Mariette Virginie
- Questions diverses

**Rajout ordre du jour (Vote à l'unanimité)**

- Diagnostic structurel ancienne cave coopérative

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**SYADEN - Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Monsieur le Maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN :

Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho Européen, le SYADEN s'inscrit dans cette dynamique et s'engage dans le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

La mobilité électrique est non seulement une réponse écologique à l'amélioration de la qualité de l'air mais également une réponse stratégique et économique au besoin d'indépendance énergétique face à l'augmentation du prix du pétrole.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le nouveau parking de l'ancienne gare. Il précise également que le coût d'investissement pour la Commune est nul. Seuls les frais de fonctionnement de 200 € par an sont à la charge de la Collectivité.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

## **Budget M57 - Décision modificative 1/2023**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget M57 de l'exercice 2023

### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
21 / 2188 / OPNI	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	
011 / 6068	Autres matières et fournitures		7 330,40
	<b>Total</b>	<b>2 500,00</b>	<b>7 330,40</b>

### **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
024 / 024 / OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	2 500,00	
77 / 7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)		2 500,00
042 / 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.		4 830,40
	<b>Total</b>	<b>2 500,00</b>	<b>7 330,40</b>

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **Acquisition jeux gonflables**

Monsieur le Maire souhaiterait que la Commune se porte acquéreuse de deux jeux gonflables que le comité des fêtes de Fabrezan met en vente. Une structure gonflable est vendue 900 € et l'autre 2 500 €.

Ces équipements pourraient être utilisés lors des manifestations organisées par la Mairie et les associations et être loués entre 50 € et 150 € la journée avec une caution.

Vote : 4 votes pour - 3 votes abstention - 3 votes contre  
Délibération sera prise.

#### **Tarifification et bail location Mariette Virginie**

Le bail actuel de Madame Mariette Virginie arrive à terme le 30 juin 2023. Cette dernière souhaiterait le renouveler. Il conviendrait donc de fixer les modalités de ce nouveau bail. Cette nouvelle mise à disposition prendrait effet au 1er Juillet 2023 pour finir de plein droit le 30 Juin 2025 et la location serait consentie comme suit :

- Un montant mensuel du loyer de trente €uros (30 €) pour la période du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2025,
- Un montant mensuel de cinquante euros (50 €) au titre des charges locatives à compter du 1er Juillet 2023.

Détail des charges : 15 € pour l'eau et 35 € pour l'électricité.

Vote : 8 votes pour - 0 vote abstention - 2 votes contre  
Délibération sera prise.

#### **Diagnostic structurel ancienne cave coopérative**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que faisant suite à la visite de l'organisme ADHOCC de la Région Occitanie dans les locaux de l'ancienne cave coopérative de la Commune, il est proposé d'établir un diagnostic structurel par un bureau d'études afin de dresser un état des lieux structurel du bâtiment ainsi que les possibilités d'aménagement future.

Le coût de cette mission de phase de diagnostic est de 1500 € HT / 1800 € TTC et serait réalisé par le bureau d'études générales de la Construction sis 16 rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 NARBONNE.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

### Inauguration ancienne gare

Monsieur Le Maire rappelle que la date de l'inauguration de l'ancienne gare est fixée au 16 Juin prochain. Le restaurant Le Ribaut'thym doit établir un devis pour l'apéritif dinatoire (pizzas, quiches plaques de charcuterie, grillages et fromages).

Monsieur Patrick VALETTE demande pour combien de personnes sera prévu l'apéritif dinatoire.

Monsieur Le Maire répond pour 150 personnes environ.

Monsieur Patrick VALETTE demande si la fontaine sera terminée pour vendredi 16 Juin. Actuellement, il s'agit d'une colonne et cela n'est pas très esthétique.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du projet qui avait été présenté.

Mesdames Sabine ALQUIER-GILLES et Evelyne BOUYGUES et Monsieur Patrick VALETTE font remarquer qu'il devait y avoir une vasque.

Monsieur Le Maire répond que le projet a évolué et qu'il y aura désormais un mur d'eau.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES fait remarquer qu'il serait appréciable d'informer les membres du Conseil Municipal des évolutions et avancements des projets. Elle fait remarquer qu'ils n'étaient pas au courant pour le mur côté ROUGER, la barrière en bois des jeux et la fontaine.

Monsieur Le Maire lui fait remarquer que le mur et la barrière des jeux étaient bien présents dans le projet initial et d'appels d'offres.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES répond qu'elle se souvient que les élus ont choisi les couleurs des sols et des candélabres, mais pas les barrières des jeux et le mur côté ROUGER.

Madame Evelyne BOUYGES rajoute qu'ils n'ont pas été consulté pour la modification de la fontaine, car une vasque était initialement prévue.

Monsieur Alain COSTE fait remarquer que ces éléments sont présentés dans le dossier d'appels d'offres. Les descriptifs avaient été validés.

Monsieur Patrick VALETTE dit que la barrière des jeux est une aberration et qu'il est inconcevable de proposer un tel produit. Il appelle cela un vice caché.

Monsieur Philippe ESTRADÉ demande s'il est possible de revenir sur cette structure avec le fournisseur.

Monsieur Le Maire explique que le fournisseur s'est engagé à réparer la barrière et reprendre des planches pleines, refixer la structure et poncer l'ensemble. Ils feront par la suite une nouvelle proposition qui sera soumise à approbation, tout en respectant le CCTP. Monsieur Patrick VALETTE fait constater qu'il s'agit d'une non-conformité à la destination.

Monsieur Philippe ESTRADÉ fait remarquer qu'au-delà de l'aspect réglementaire, il faudrait être plus sévère avec le bureau d'études.

Monsieur Le Maire conclut qu'il y a eu un manque de conseil sur la barrière des jeux. D'autre part, il fait remarquer qu'il n'y a pas d'obligation à clôturer une aire de jeux sauf

si elle est située en bord de route. Il ajoute également que la prochaine réunion de chantier est prévue lundi 5 Juin à 11 heures et les membres du Conseil Municipal peuvent y assister.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande si cela est normal que les platanes soient goudronnés jusqu'au bord.

Monsieur Le Maire répond que les sols étant poreux par infiltration, cela ne gêne pas l'arbre.

Monsieur Romaric POUYTES dit que Monsieur SERRASSE a fait une demande de mise en place de filets de protection empêchant les ballons de baskets de tomber dans son jardin et si cette installation sera bientôt mise en place.

Monsieur Le Maire répond que cela sera réalisé après l'inauguration.

### Questions diverses

#### *Cour Fernand Montlaur*

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande où en est le projet de la cour Fernand Montlaur.

Monsieur Le Maire répond que les actes sont toujours en attente de signatures chez le Notaire. Il relance l'étude notariale toutes les semaines, sans succès.

#### *Parcelle A 909 - Les Clots*

Madame Evelyne BOUYGUES demande ce qu'il a été décidé pour la parcelle A 909.

Monsieur Le Maire répond qu'une délibération et un vote ont eu lieu lors du Conseil Municipal du 4 Mai dernier.

L'étude notariale prendra contact avec les propriétaires pour la signature des documents.

#### *Désert médical*

Lors de la venue des Conseillers Départementaux, Madame Evelyne BOUYGUES avait évoqué le problème des déserts médicaux. Monsieur Le Maire explique que tout ce qui concerne les déserts médicaux relèvent de la Région.

Madame Sarah ADELE PERRAMOND explique qu'elle fait partie de la commission santé au sein de la CCRLCM présidée par Madame Isabelle GEA. Des groupes de travail(s) vont être mise en place pour se pencher sur ce sujet et trouver des solutions à ce problème.

#### *Projet Photovoltaïque*

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet.

#### *Horodateurs*

Madame Evelyne BOUYGUES demande à quel moment les horodateurs vont être mis en place.

Monsieur Le Maire répond qu'ils seront installés le 12 Juin prochain.

#### *Emplois saisonniers*

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande s'il y a des candidats pour cet été.

Monsieur Le Maire répond qu'il y a une demande reçue à ce jour et que la date limite a été fixé au 15 Juin.

## Procès-Verbaux Conseils Municipaux

Madame Sabine ALQUIER-GILLES réclame les PV des précédents Conseils Municipaux.

### Lotissement

Madame Sabine ALQUIER-GILLES demande des informations sur l'avancement du dossier du lotissement « Les Côteaux de Ribaute ».

Monsieur Le Maire répond qu'il est en attente de réponses de la part des financeurs et demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent qu'une commission lotissement soit créée.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES ne souhaite pas participer à cette commission car elle ne veut pas travailler sur un projet alors qu'elle a voté contre. Elle souhaiterait une concertation de la population et suggère une réunion publique pour informer, échanger et communiquer sur un projet aussi important qui engage la Commune et comporte des risques financiers.

Monsieur Le Maire répond que cela n'a aucune valeur, mais que ce n'est pas exclu.

Monsieur Philippe ESTRADÉ pense qu'il serait intéressant d'informer la population sur le projet dans les détails, parce qu'il y aura éventuellement certains Ribautois intéressés par l'acquisition de parcelles et qu'ils pourraient avoir la primeur et ainsi accélérer la finalité du projet.

### Divers

Madame Sabine ALQUIER fait remarquer que des branchages ont été coupés sans être ramassés chemin de la Bade à hauteur de la maison de Monsieur MAZET.

Monsieur Patrick VALETTE demande si des défraiements pour les élus sont possibles, lorsqu'ils se rendent à une réunion ou journée d'actualité. Monsieur Le Maire répond que cela n'a jamais été pratiqué même lors des précédents mandats et qu'aucune ligne n'a été prévue au budget.

Monsieur Romaric POUYTES demande si le site internet de la Commune est toujours d'actualité.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et que Monsieur Alain FERNANDEZ en gère la maintenance.

Monsieur Philippe ESTRADÉ fait remarquer que les volets de la maison de Monsieur Thomas SIRE sont sur le point de tomber.

Monsieur Le Maire répond qu'il va voir ce qui peut être fait pour sécuriser cela.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H 00.

